



Électroménager à la charge du locataire

Par **veros35**, le **28/01/2025** à **23:40**

Bonjour,

Ma fille a emménagé dans une maison en location en juillet. Il y avait juste quelques rangements dans la cuisine. Aujourd'hui un cuisiniste est venu installer des meubles plus fonctionnels et la propriétaire demande à ma fille de payer l'électroménager lui indiquant qu'elle pourra repartir avec. Hors ma fille a déjà une gaziniere un frigo et lave vaisselle. Elle se retrouve avec un trou dans un meuble pour mettre une plaque de cuisson.

Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **29/01/2025** à **06:37**

Bonjour,

Votre fille est chez elle, elle y fait ce qu'elle veut. Elle n'a aucune obligation d'acheter les électroménagers voulus par son bailleur.

Sa seule obligation sera de rendre le logement, et donc la cuisine, dans l'état où elle l'a reçu lors de son entrée dans les lieux et noté sur l'état des lieux d'entrée.

Par **Zénas Nomikos**, le **30/01/2025** à **09:39**

Bonjour,

pour compléter, je vous conseille ceci : c'est gratuit et proche de chez vous sans rendez-vous et à volonté : <https://www.anil.org/>

Recherchez l'ADIL de votre secteur.